

Beautés de Dieu (17)
L'Auteur de la Révélation

La Justice de Dieu

« L'Éternel a manifesté son salut, il a révélé sa justice aux yeux des nations » Ps 98.2

La justice est certainement une des caractéristiques divines très fréquemment utilisées dans le langage religieux. À la différence de la sainteté, elle semble plus accessible à la compréhension parce qu'elle trouve dans l'expérience humaine des correspondances. Ce n'est pas forcément un avantage car « la notion biblique de justice est différente du concept occidental que ce terme évoque¹ ». Pour ne pas se méprendre à son sujet il convient donc, en se dégageant autant que possible de tout préjugé, de nous mettre à l'écoute des Écritures.

* *
*

Dans l'AT, l'une des deux grandes familles de mots pour dire la justice correspond à la racine *tsdq*². Son sens premier n'est pas moral ou juridique : « elle n'est à l'origine ni punitive, ni distributive, ni justifiante³ ». Être juste signifie être droit, vrai, conforme à une norme, c'est une fidélité à une manière d'être ou d'agir. La *fonction* d'un arbre étant

d'être feuillu, un térébinthe de justice (Es 61.3) c'est un arbre *toujours vert* ; un poids et une balance justes sont conformes à ce qu'ils doivent être (Lv 19.36). Caractérisant des personnes (Dieu, l'homme), la justice se rapporte plus à des actions qu'à un état : la justice est une mise en pratique, sinon elle n'est pas. Dieu est juste en respectant et en renouvelant son alliance. Étant amour, vie, puissance, sa justice, c'est-à-dire la conformité à son être, sera bonté, miséricorde ; elle vise non la mort mais la vie, non la condamnation mais la délivrance et le salut de son peuple. L. Segond rend assez souvent cette racine *tsdq* par miséricorde ou bonté⁴, bienfaits⁵, bonheur et salut⁶, délivrance⁷ ou par absoudre⁸, donner raison, faire justice, justifier, purifier⁹. Les parallélismes de la poésie hébraïque associent aussi beaucoup la *tsdq* à ces notions exprimées par leurs vocables spécifiques¹⁰. Enfin, la justice est très voisine de l'équité et de la fidélité. (Ps 85.10). Dans la symbolique biblique, la justice n'est ni un glaive ni une balance c'est un manteau ou une cuirasse¹¹. Quand le croyant fait appel à Dieu et à sa justice, c'est pour être reconnu dans son droit ou être pardonné et justifié. « Il est certain que jamais dans l'Ancien Testament la

¹ E. LIPINSKI, art. « justice », *Dictionnaire Encyclopédique de la Bible*, Brepols, 1987.

² Plus de 500 fois dans l'hébreu : le nom *tsedâqâh*, justice, équité, 157 mentions, le nom *tsèdèq*, le juste, le droit, l'innocence, 116 m., le verbe *tsâdaq*, faire droit, faire justice, absoudre, justifier, purifier, 41 m., l'adjectif *tsaddîq*, juste, vrai, innocent, 206 m. Dans l'araméen post-biblique la *tsedâqâh* deviendra synonyme de miséricorde, de bonnes œuvres, d'aumône.

³ E. JACOB, *Théologie de l'Ancien Testament*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1955, p. 76.

⁴ Ps 24.5 ; 51.19 ; 65.5 ; 103.17 ; Dn 9.16.

⁵ Jg 5.11 ; 1S 12.7 ; Mi 6.5.

⁶ Es 42.6 ; 48.18 ; 54.17 ; 59.9,14 ; 61.11.

⁷ Es 45.8 ; 61.10.

⁸ Ex 23.7 ; Dt 25.1 ; Pr 17.15.

⁹ 2S 15.4 ; Jb 27.5 ; 33.32 ; 35.2 ; Dn 9.14.

¹⁰ Jb 8.6 ; Ps 71.15 ; 89.14 ; 98.2 ; Es 1.27 ; 46.13 ; 51.6,8.

¹¹ Jb 29.14 ; Es 59.17 (cf. Ep 6.14) ; Es 61.10.

justice n'apparaît comme distributive au sens étroit du terme. La justice de Yahweh n'est pas celle qui est figurée par le symbole de la vierge aux yeux bandés tenant une balance dans sa main, la justice de Yahweh étend un bras vers le malheureux étendu à terre, tandis que de l'autre elle repousse celui qui est la cause de ses malheurs, aussi son aspect salvifique n'exclut-il pas tout élément distributif¹² ». Souvent on oppose justice et amour. On voit ici que ce n'est pas aussi simple car les deux notions se rapprochent beaucoup. Mais défendre et protéger l'innocent ne peut aller sans combattre le coupable ou débouter le méchant (Ps 7 ; 85 ; 98). Cependant, dans ces psaumes, la rétribution n'est pas directement rattachée à la justice ; c'est plutôt la fonction du jugement ou de la colère¹³. Dans la majorité des textes où elle est associée aux sentences et à un jugement¹⁴, la justice n'est pas le moteur de la démarche judiciaire ou de la punition, c'est une modalité d'application (Lv 19.15). La perspective est donc tout autre. La justice est le climat de confiance et d'équité dans lequel le jugement se fera. Il n'est pas dans la pensée de Dieu de condamner l'innocent à la place du coupable¹⁵. La justice est encore un soleil (Mi 4.2) qui éclaire, réchauffe mais peut aussi brûler si l'on s'en moque inconsidérément. Ainsi, dans quelques textes, notam-

¹² E. JACOB, *Op. cit.*, p. 79.

¹³ Cf. Ps 7.7. La notion de colère, est difficile et généralement mal comprise. Nous la reprendrons donc en détail la prochaine fois. Quant à celle de jugement (*mishepât*, dans ce verset), elle est précisément la seconde grande famille dont nous allons parler.

¹⁴ Ex. : Ps 51.3,6,16.

¹⁵ C'est ce qu'affirme avec force, par des répétitions appuyées, Ez 18. On ne trouve pas dans ce chapitre de mention explicite de la justice de Dieu ; les seules mentions de justice se rapportent à l'homme : sa justice personnelle mène à la vie, son iniquité à la mort.

ment certains à visée eschatologique, la justice est associée à la vengeance et à la punition (Es 59.17-18).

*

Ces affirmations bibliques rappelées, revenons à la notion, fortement judiciaire, de la justice commune et moderne. Celle-ci a-t-elle un équivalent dans le premier Testament ? Dire que cette fonction punitive n'est pas (ou très peu) exprimée par la justice-*tsdq* veut-il signifier que la sanction n'existe pas ? Non ! C'est la fonction exercée par les juges et par les jugements ; ce qui m'amène à la seconde grande famille de mots. En français les termes, orthographiquement différents, de justice, jugement, juridique, et leurs dérivés, sont de même origine et liés à la langue latine et à la pratique romaine¹⁶. En hébreu, au contraire, le mot de justice, que nous avons vu, et celui de juger que nous allons voir, sont d'origine étymologique différente. Le second provient de la racine *shpt* (ou *shft*)¹⁷. L'idée de base est de juger, de

Etablis mon droit Seigneur selon ma justice et selon mon intégrité !
Ps 7.8,9

¹⁶ Ces mots dérivent du latin *jus, juris*, (droit) d'où le terme de juridique. Le juge (*judex*) est celui qui dit (*dicere*) le droit. Faire justice, à l'origine (XI^e siècle), signifiait châtier.

¹⁷ Plus de 640 m. : *shâfat*, 203 m., juger, juge, gouverner, faire droit, ex. : Gn 16.5 ; 18.25 ; Ex 2.14 ; 18.13 ; Dt 19.18 ; Jb 21.22 ; Ps 9.4 ; Es 1.17 ; Lm 3.59 ; Jl 3.2. On trouve ce terme dans de nombreux noms propres (ex. : Josaphat), *shêfêt*, 16 m., jugement, ex. : Ex 6.6 ; Ez 5.15 où le mot est associé à la colère. Le plus fréquent est le dérivé *mishepât*. « L'adjonction de la syllabe *mi* au début du mot indique quelque chose de concret (un acte, un lieu, une décision, un résultat) en rapport avec l'idée fondamentale de la racine [...] droit [...] tribunal [...] sentence [...] décret [...] norme [...] droits de la personne... » J.-P. PREVOST, *Nouveau Vocabulaire Biblique*, Paris, Bayard, 2004, p. 157. 421 m., ex. : Gn 18.25 ; 2S 8.15 ; Ps 1.5 ; 37.28 ; Jr 1.16 ; Mi 7.9. Dans ces textes où *mishepât* est souvent employé avec *tsdq*,

gouverner, donc de faire régner le droit, l'équité, selon des règles et par l'exercice d'une autorité. « Le sens juridique est très affirmé, il n'est cependant pas exclusif¹⁸ ». De fait, ces vocables (*shft*) sont souvent associés à la racine précédente (*tsdq* cf. 1R 8.32 ; Am 5.24) ; ils vont se rapprocher quant au sens, jusqu'à devenir un peu comme les deux côtés d'une pièce de monnaie : sur une face le principe et le but de l'action, sur l'autre l'acte qui en résulte. Il est intéressant de noter que ce n'est pas la *mishepât* qui a tiré la justice (*tsedaqâq*) dans un sens de jugement, et en particulier de condamnation, mais plutôt la seconde qui a inspiré la première, dans le sens du salut, de la délivrance sans lui faire perdre, bien sûr, la notion juridique de jugement. En France, avoir affaire au visage sévère du juge est toujours un peu infamant ; en Israël c'est la défense de la veuve et de l'orphelin (Jr 22.3). Le jugement de Salomon est d'abord un acte de miséricorde qui rend l'enfant à la vraie mère (1R 3). Et les *juges* du livre qui porte ce nom ont surtout été des libérateurs qui ne rendaient la justice qu'exceptionnellement (Jg 4.5)¹⁹.

il est difficile, sans le recours à l'original, de distinguer les deux vocables (cf. encadré).

¹⁸ J.-P. PREVOST, *Op. cit.*

¹⁹ Il existe un autre mot, plus rare, pour exprimer la justice juridique : *dîn*, 24 m., à rapprocher des mots Dan et Daniel, ex. : Gn 49.16, Dt 32.26 ; 1S 2.10 ; Es 3.13. L'opposition entre *tsdq* (justice-miséricorde) et *din* (action judiciaire) sera nette dans la littérature rabbinique : « la Tosephta de Sanhedrin I, 5 écrit : "Là où il y a *din* il n'y a pas de *tsedaqah* et là où il y a *tsedaqah* il n'y a plus de *din*"... » E. JACOB, *Op. cit.*, p. 81.

* *

*

Avec la venue de Jésus et l'annonce de la Bonne Nouvelle, la justice de Dieu va trouver une profondeur et une richesse inégalables, plus orientées encore vers son action et ses effets positifs en faveur de l'homme. En ce qui concerne le vocabulaire, la transition entre l'AT et le NT s'est faite par la LXX qui rend la notion de *tsedaqâh* par le grec *dikaïosunê* et les notions hébraïques de jugement (*shft* et *dîn*) par le grec *krisis*.

Je ne développerai pas la notion de *krisis*²⁰ qui sort du cadre que je me suis fixé. Mais je ferai deux remarques.

Que l'équité (*mishepât*) coule comme de l'eau, et la justice (*tsedaqâh*) comme un torrent intarissable.

Am 5.24

... tu entendras, dans le ciel ; tu agiras et tu jugeras (*shft*) tes serviteurs pour condamner le coupable et faire retomber sa voie sur sa tête, pour acquitter le juste (*tsdq*) et le traiter selon sa justice (*tsdq*). (Salomon lors de la dédicace du temple) 1R 8.32

Primo, à la différence de l'hébreu où justice et jugement se rapprochent, en grec l'usage va faire diverger les deux registres. La justice (*dikaïosunê*) et ses dérivés doivent être compris dans le sens non juridique de démarche de salut et de restauration. En revanche, la famille de *krisis* va durcir son orientation

vers le jugement, le verdict, la condamnation. Secundo, chose curieuse, les mots grecs de justice, plutôt porteurs de salut, n'ont donné aucune descendance en français. Notre vocabulaire sur la justice, nous l'avons vu, est d'origine latine et à forte connotation judiciaire. En revanche, la racine

²⁰ Cette famille, d'une racine signifiant trier, séparer, juger, contient plusieurs mots, par exemple : *krisis*, 47 m., jugement en cours, par ex. : Mt 5.21 ; Lc 10.14 ; Jn 5.22 ; 2Th 1.5 avec un sens positif ; 2P 2.9 ; Ap 14.7, *krima*, 28 m., résultat du jugement, verdict, par ex. : Mt 7.2 ; Lc 24.20 ; Rm 2.3 ; 5.16 ; 1Tm 5.12 ; Ap 17.1, *krinô*, 115 m., juger, plaider, condamner, ex. : Mt 5.40 ; Lc 19.22 ; Jn 3.17 ; Rm 2.1 ; 1Co 4.5 ; Ap 11.18.

kris a engendré une large descendance²¹. Tout ceci est l'indice d'une dérive malheureuse pour la théologie et d'un déséquilibre dont la forme la plus outrée a donné du caractère de Dieu une image violente et cruelle, occasion certaine pour beaucoup de découragement ou de rejet.

*

Revenons à la notion biblique de justice. Elle est largement représentée dans le NT²². Sa nature profonde est révélée par ses manifestations qui en font un Évangile dont Paul n'a pas honte (Rm 1.16). Certes quelques textes (cités en notes) donnent parfois des sens voisins de punition et de vengeance. Mais l'immense majorité des textes et leur contexte, associent justice avec salut²³, délivrance, rédemption²⁴, vie éternelle²⁵, sainteté, amour²⁶ et avec les idées de rassasiement, de surabondance²⁷. C'est ce qu'exprime le mot, rare mais fort, de justification²⁸. Le verbe correspon-

Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît. Mt 6.33
... la justice de Dieu se révèle, en vertu de la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Celui qui est juste en vertu de la foi vivra. Rm 1.17

dant est toujours traduit par justifier ou par un synonyme positif. La justice est donc le rétablissement pour la personne d'une « relation adéquate avec Dieu, avec elle-même et avec autrui²⁹. » Chez Matthieu c'est la juste interprétation de la loi comme volonté de Dieu impliquant miséricorde et piété véritable. Bien sûr, avec Paul, cette justice n'est pas celle des œuvres de la loi mais un don de grâce pour et par la foi. La justice alors est plus qu'une *qualité* appartenant à Dieu, c'est un don venant de lui, une puissance de justification et de transformation qui trouve son efficacité et sa démonstration dans le mystère pascal de la mort et de la résurrection du Christ (Rm 4.25).

**

*

Ainsi de la *justice de Dieu*, attribut du divin, on passe à la justice de Dieu *par la foi et pour la foi*, une justice *pour* nous, et, par effet de don, une justice *à* nous. En Christ, la justice elle aussi suit un mouvement d'amour, de don et d'incarnation allant de Dieu vers l'homme. Sur ce fondement peut alors se construire une doctrine du salut, et plus important encore, une vie chrétienne de foi, de joie imprenable, de gratitude, d'engagement actif. On le voit, une fois de plus, la théologie, la révélation de Dieu dans sa Parole et en Jésus, nous interpellent dans notre quotidien en vue de l'éternité.

Philippe AUGENDRE
Manosque, le 29 janvier 2005

²¹ Parmi laquelle les mots *crise* et *critique* mais aussi *crible*, *critère*, *crime* et ses dérivés *criminel*, etc., sans oublier *hypocrite* !

²² Plus de douze mots et de 300 m. : *dikaiôs*, 80 m., juste, ex. : Mt 5.45 ; Jn 17.25 ; Rm 1.17 ; 1P 3.18 ; Ap 19.2, *dikaioô*, 42 m., justifier, ex. : Mt 12.37 ; Rm 2.13 ; 3.24 ; Ga 2.16) *dikaioûnê*, 92 m., justice, ex. : Jn 16.8,10 ; Rm 1.17 ; 2Co 9.9 ; 1Tm 6.11 ; 2P 1.1., *dikaiôma*, 10 m., acte de justice, ex. : Lc 1.6 ; Rm 5.16 ; Ap 19.8, *dikê*, condamnation, ex. : Ac 25.15, *dikaiôsis*, 2 m., justification, ex. : Rm 4.25 ; 5.18, *ekdikêsis*, 9 m., faire justice, venger, ex. : Lc 18.7 ; Ac 7.24, *adikia*, 25 m., injustice, iniquité, ex. : Lc 13.27 ; Rm 1.18.

²³ Rm 1.17 ; 10.10.

²⁴ 1Co 1.30.

²⁵ Rm 5.21 ; 1P 2.24 ; 2P 3.13.

²⁶ Ep 4.24 ; 1Tm 6.11 ; 2Tm 2.22.

²⁷ Mt 5.6 ; 6.33 ; Rm 5.17.

²⁸ Notion qu'il nous faudra étudier en détail lorsque nous aborderons les sections consa-

crées à la sotériologie, œuvre du Christ pour le salut.

²⁹ F. VOUGA, *Une théologie du Nouveau Testament*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 53.